



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 mars 2026

CAMPAGNE PAC 2026 : TELE-DECLARATION DES DOSSIERS

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF) informe les agriculteurs que la campagne de télé-déclaration des dossiers PAC 2026 s'ouvrira du **mercredi 1^{er} avril au lundi 18 mai**.

Ces aides s'adressent à tous les agriculteurs disposant d'un numéro PACAGE.

Ainsi, les agriculteurs souhaitant bénéficier d'une assistance pour leur télé-déclaration sont invités à se rapprocher de l'un des organismes de service suivant :

Organisme de service	Lieu	Adresse	Jours et Horaires d'accueil
Groupelement de Défense Sanitaire (GDS)	Pôle d'Excellence Rurale (PER) de Coconi	RN2 Coconi 97670 Ouangani	Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00
Groupelement de Vulgarisation Agricole (GVA HIMA OUFAGNE HAZI)	Bandraboua	Mitseni 97650 Bandraboua	Du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00
Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CA-PAM).	Site de Mamoudzou	Place Mariage 97600 Mamoudzou	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
	Site de Combani	Bâtiment à l'étage du magasin Festin	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
	Site Mtsamboro	12 avenue du Stade, 97630 Mtsamboro	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
AGROBIO 976	Mamoudzou	Boulevard Marcel Henry 97600 Mamoudzou	Uniquement les agriculteurs BIO suivi par le chargé de mission BIO

Les agriculteurs primo-déclarants à la PAC qui ont un relevé parcellaire réalisé par l'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte (EPRDM) sont invités à se rendre à la DAAF de Mamoudzou, du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h30 et le vendredi de 7h30 à 11h00.

Important :

- Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier au titre de la demande 2026 leur parcellaire déclaré en 2025 sont invités à contacter dès à présent leur Organisme de Services (CAPAM, GDS ou GVA HIMA OUFAGNE HAZI).
- Les exploitants ayant déjà effectué une déclaration PAC l'an dernier disposent d'un n° PACAGE et d'un code d'accès TELEPAC dont ils doivent se munir pour effectuer leur télé-déclaration en 2026.

Lien du site TELEPAC : <https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

Courriel : communication@mayotte.gouv.fr / Internet : www.mayotte.gouv.fr

Facebook – Instagram – Twitter/X – YouTube : @Prefet976